



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DES TARIFS POUR LES
SPECTACLES VIVANTS DE LA SAISON
CULTURELLE 2020-2021**

**DÉCISION N° DM-20-153
EN DATE DU 27 JUILLET 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021 et la nécessité d'en fixer les tarifs par catégorie de plateau et de public ;

D É C I D E

DE FIXER, à compter du 1^{er} août 2020, les tarifs des spectacles vivants selon le tableau ci-annexé.

DIT que ces recettes seront encaissées au budget annexe des spectacles vivants au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200727-lmc1H7451H1-AR Date de réception en Préfecture : 27/07/2020 Date de Publication : 27/07/2020
